

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 7 mars 2023 à 17h30 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

	Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)	Vacant (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège3)	André Benoît (siège 6)

Est absente : Audrey Blondin-Lebel (siège 1)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois (3) citoyens(es) sont aussi présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification du quorum. La séance débute à 17h30.

À cause d'un problème de connexion la séance ne sera pas enregistrée.

2023-03-045

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Danielle Joly

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-046

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

LÉGISLATIF

2023-03-047

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 23-85 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA ROUTE 309 ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$.

Un avis de motion est déposé par le conseiller Marc Champagne sur le Projet de Règlement 23-85 décrétant l'acquisition de terrains sur la Route 309 et un emprunt de 160 000\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-03-048

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 23-85 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA ROUTE 309 ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Contre

ET RÉSOLU d'adopter le Projet de Règlement 23-85 décrétant l'acquisition de terrains sur la Route 309 et un emprunt de 160 000 \$ afin de couvrir les frais inhérents à cet achat.

Le conseiller André Benoît demande d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-03-049

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 23-84-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 23-84 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATIONS POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DÉBUTANT LE 1^{ER} JANVIER 2023.

Un avis de motion est déposé par la conseillère Andrée Beaulieu sur le Projet de Règlement 23-84-1 modifiant le Règlement 23-84 relatif à l'imposition des taxes foncières et compensations pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-050

PROJET DE RÈGLEMENT 23-84-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 23-84 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATIONS POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DÉBUTANT LE 1^{ER} JANVIER 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter le Projet de Règlement 23-84-1 modifiant le Règlement 23-84 relatif à l'imposition des taxes foncières et compensations pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2023, en y ajoutant l'article 10.1 tel que libellé ci-dessous :

Ajout de l'article 10.1 – Projet Brancher Antoine-Labelle

10.1 Que le règlement # 470 de la Municipalité régionale de Comté Antoine-Labelle est applicable à la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRCAL pour l'année 2023 par les diverses municipalités et territoires locaux en référence au Projet Brancher Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-03-051

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 17h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière



PAGE ANNULÉE

